

Date de dépôt: 3 janvier 2005

Messagerie

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'étude de 602 000 F pour la restructuration des locaux des bâtiments universitaires d'Uni Bastions (aile Jura et aile centrale), des Philosophes et de Landolt

Rapport de M. Alberto Velasco

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des Travaux, sous la présidence de M^{me} Morgane Gautier, s'est réunie le 7 et 14 décembre 2004 pour examiner le projet de loi 9409 renvoyé à notre commission par le Grand Conseil. Assistaient aux travaux de la commission:

Pour le Département de l'aménagement, équipement et logement (DAEL):

- M. Laurent Moutinot, président du DEAL
- M. François Reinhard, directeur des bâtiments, DAEL
- M. Perroud, chef du service entretien, rénovations, DAEL
- M. Gabriel Hauser, chef du service des bâtiments de l'Université

Pour l'Université:

- M^{me} Nadia Magnenat Thalmann, vice-rectrice de l'Université
- M. Genequand, doyen de la Faculté des Lettres
- M. Montavaon, directeur administratif et financier de l'OJ
- M. Coet, administrateur de la Faculté des Lettres

M. Groussat, administrateur, SMP

M. Ciucchi, médecin-dentiste, directeur Clinique dentaire jeunesse

M. Ferretti, division des bâtiments et de la logistique

Exposé des motifs du projet de loi soumis à notre étude

Le 16 décembre 1999, le Grand Conseil de la République et canton de Genève acceptait un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 58 000 000 F pour la construction et l'équipement de la 2^e étape du bâtiment de Sciences III, loi 8132.

La construction de cette 2^e étape de Sciences III, dont la mise en service a eu lieu l'automne passé, a permis de regrouper les départements de la section de biologie sur le site de l'Arve. Ce regroupement concerne, en particulier, le département de botanique et de biologie végétale, situé précédemment aux Bastions.

Afin d'étudier la nouvelle attribution des surfaces libérées par la biologie végétale aux Bastions (1300 m² nets), le rectorat a formé un groupe de travail ayant pour mandat de regrouper les facultés des lettres et de théologie sur le site des Bastions qui comprend plusieurs bâtiments. Cette étude devait aussi permettre d'abandonner les locations du 12, boulevard des Philosophes (450 m² nets) et 5, rue Saint-Ours (650 m² nets), comme prévu dans la loi 8132.

Le groupe de travail a rendu son rapport en été 2001, rapport avalisé par les Facultés puis par le rectorat, en automne 2001.

La nouvelle répartition des surfaces de la zone Bastions, en tenant compte des synergies et des besoins exprimés, suppose notamment :

- le transfert du département de langue et de littérature allemandes du 12, boulevard des Philosophes aux Bastions ;
- le transfert du département de langue et de littérature anglaises du 12, boulevard des Philosophes aux Bastions ;
- le transfert du département de langue et de littérature romanes du 5, rue Saint-Ours au 22, boulevard des Philosophes (ancienne école de chimie) ;
- le regroupement des salles d'enseignement (actuellement à l'aile Jura), aux Bastions ;
- le regroupement des départements des sciences de l'antiquité, des langues et de littérature méditerranéennes, de philosophie et de linguistique au bâtiment Landolt, situé 1, rue du Conseil-Général ;

- le regroupement des bibliothèques des départements transférés aux Bastions en une « grande » bibliothèque située sur les Bastions et l'aile Jura; à noter que cette nouvelle structure permettra une meilleure gestion des documents et des ressources.

L'ensemble de ces rocades, qui permet, à la fois, le regroupement des unités d'enseignement et l'abandon des locations, nécessite d'importantes transformations, principalement aux Bastions et aux Philosophes, ainsi que le regroupement de l'équipement des salles d'enseignement et de certains bureaux.

Les surfaces anciennement occupées par la biologie végétale aux Bastions étaient auparavant celles de la pharmacie. La vétusté de ces locaux et des installations ne correspond plus aux besoins des nouveaux utilisateurs, raison pour laquelle une transformation importante doit être envisagée. La situation est semblable pour les Philosophes, bâtiment dont les façades et la toiture ont été rénovées avec l'aide des crédits de relance de la Confédération.

2. Etude de faisabilité

Une étude de faisabilité a permis d'établir, en concertation avec le groupe pluridisciplinaire, une étude complète des constructions existantes et de définir un concept général d'intervention clair et précis qui servira de base à l'établissement du devis général.

Suite à la visite des bâtiments susmentionnés, il est important de relever que des opérations ponctuelles et successives sur ces bâtiments révèlent aujourd'hui un équipement hétéroclite et partiellement vétuste.

De plus, les exigences actuelles souhaitables, tant au niveau technique, sécurité et dépenses énergétiques, ne sont pas respectées; une concertation avec le service des monuments et des sites sera nécessaire pour définir clairement le degré d'interventions techniques sur ces bâtiments classés.

L'étude de faisabilité a permis d'atteindre les objectifs suivants :

- proposer, pour le devis général, un premier montant d'honoraires précis et basé sur un calcul horaires et non sur un montant des travaux difficile à définir ;
- préciser les besoins des travaux du maître de l'ouvrage, l'affectation des locaux, les exigences techniques et de confort d'utilisation, afin de proposer une systématique rationnelle d'intervention ;
- déterminer précisément l'impact sur le bâtiment des prescriptions sur la sécurité incendie et les normes énergétiques à respecter ;

- créer les interrelations nécessaires avec les différents organes étatiques pour proposer un projet cohérent qui respecte les normes dictées afin d'établir une base pour l'étude du devis général.

3. Coût des travaux

Une première estimation sommaire (évaluation F/m²) du coût des travaux à réaliser sur les sites universitaires fait apparaître les montants suivants (honoraires non compris)

3.1 Bastions (*bâtiment central*)

Secteurs	2 ^e sous-sol	225 390 F
	1 ^{er} sous-sol	2 215 840 F
	rez-de-chaussée	1 166 000 F
	1 ^{er} étage	2 215 620 F
	2 ^e étage	2 644 400 F
	3 ^e étage	3 129 280 F
	toiture	121 194 F
	superstructure	<u>1 130 480 F</u>
	Total	12 848 204 F

3.2 Bastions (*aile Jura*)

Secteurs	2 ^e sous-sol	965 140 F
	1 ^{er} sous-sol	354 860 F
	rez-de-chaussée	186 230 F
	1 ^{er} étage	1 568 700 F
	2 ^e étage	941 220 F
	combles	<u>1 064 000 F</u>
	Total	5 080 150 F

3.3 Bâtiment des Philosophes

Secteurs	1 ^{er} sous-sol	2 089 560 F
	rez-de-chaussée	1 815 990 F
	1 ^{er} étage	599 060 F
	2 ^e étage	294 800 F
	combles	<u>70 488 F</u>
	Total	4 869 898 F

3.4 Bâtiment de Landolt

Secteurs	1 ^{er} étage	22 464 F
	2 ^e étage	44 928 F
	3 ^e étage	44 928 F
	4 ^e étage	<u>22 464 F</u>
	Total	<u>134 784 F</u>
	Total général	22 933 036 F

4. Coût de l'étude

Le montant proposé, pour l'étude du projet de restructuration et de rénovation des bâtiments universitaires, est basé sur l'estimation sommaire du coût probable des travaux, soit, 22 933 036 F; la TVA, les équipements mobiles, les divers et imprévus, le renchérissement et la participation au Fonds cantonal d'art contemporain n'étant pas compris.

Le montant du crédit d'étude représente :

Honoraires :

Architectes	240 000 F
Ingénieurs civils	52 890 F
Ingénieurs chauffage	110 000 F
Ingénieurs sécurité	29 400 F
Ingénieurs sanitaire	34 990 F
Ingénieurs électricien	88 200 F
Ingénieurs acousticien	<u>4 000 F</u>
Total honoraires	559 480 F
TVA 7,6 %	<u>42 520 F</u>
Total crédit d'étude y compris TVA	602 000 F

5. Délais

Tous les travaux nécessaires pour ces adaptations, énumérées dans l'exposé des motifs, devront être réalisés parallèlement à l'exploitation des bâtiments et sans diminution possible de sa capacité d'accueil. Il est donc nécessaire d'étudier et de planifier plus finement la succession de ces opérations, qui s'étendront vraisemblablement de 2006 à 2010.

TRAVAUX DE LA COMMISSION

En préambule à nos travaux, M. Reinhard introduit le projet en faisant référence à l'exposé des motifs et indique que le crédit vise l'étude de la ré-affectation de ces locaux. Il confirme que cela permettra à la faculté des lettres de ne plus louer des locaux au boulevard des Philosophes et à la rue Saint-Ours, en réalisant **une économie de 450 000 F par an**. Le coût estimé du projet réalisé est de l'ordre de 22 millions de F soit, le bâtiment central d'Uni-Bastions, l'aile Jura, le bâtiment du boulevard des philosophes (ancienne école de chimie) et celui en face d'Uni Bastions (Landolt). Le crédit sollicité se résume aux honoraires pour l'étude, qui devra tenir compte de la nécessité de poursuivre l'exploitation des bâtiments pendant la durée des travaux. Par ailleurs il souligne que les tableaux en annexe du projet prévoient des charges financières déjà en 2004, ce qui, vu la date des travaux de la commission, devra être corrigé. Enfin, il observe que les travaux bénéficieront d'une subvention de la Confédération équivalente au 30 % du montant subventionnable.

Auditions de : M^m Nadia Magnenat Thalmann, vice-rectrice de l'Université ; M. Gabriel Hauser, chef du service des bâtiments de l'Université et de M. Ferretti, division des bâtiments et de la logistique

Prenant la parole au nom de l'Université, M^m Thalmann rappelle que l'ancienne école de chimie est dans le même état qu'il y a 30 ans, et qu'il est urgent de la rénover. Elle fait part à la commission de l'état de délabrement. En effet, elle indique que les normes de sécurité ne sont pas respectées, et remarque que la responsabilité de l'Etat, de ce fait, est engagée. Au sujet du bâtiment d'Uni-Bastions, celui-ci n'a pas fait l'objet d'une rénovation depuis longtemps. M^m Thalmann tient à souligner que le projet principal est de regrouper les 20 bibliothèques existantes, en rendant leur accès plus facile, également par des horaires plus étendus, et en réalisant des économies de personnel. Elle conclut en soulevant l'importance patrimoniale de ces bâtiments, qui méritent d'être rénovés.

A la suite de quoi, M. Hauser présente le projet, concernant les 5 bâtiments. Ceux de Dufour et Landolt ne sont concernés que par le regroupement

de départements. Il explique les différentes rocade qui permettront de gagner 900 m² pour la Faculté des Lettres, qui abandonnera la location des locaux à la Comédie et à la rue Saint-Ours. Cette faculté étant en grave déficit de surface par étudiant, cela lui permettra de se rapprocher des normes genevoises. Abordant l'échéancier, il indique que le crédit pour les travaux devra être présentés à la commission en été 2005. Ainsi, les démolitions pourraient commencer en janvier 2006. M. Hauser tient à souligner que le montant élevé du crédit de construction est dû au fait que les bâtiments sont anciens et n'ont été entretenus que par touches. L'Ecole de Chimie a été refaite à l'extérieur, mais à l'intérieur les crépis tombent, donnant une image déplorable de notre l'Université et de celle de l'Etat. Par ailleurs, à Uni-Bastions, qui est le site historique de l'Université, seule l'aile Jura a été partiellement reconstruite il y a 50 ans suite à un incendie. Il relève l'importance que ce projet revêt pour l'Université étant donné que les Facultés de Lettres et de Théologie n'ont pas vu leur situation s'améliorer depuis longtemps et ce sont les dernières pour lesquelles quelque chose est entrepris. Enfin ce serait du gaspillage que de laisser 1300 m² non utilisables, avec des laboratoires vétustes, à Uni-Bastions.

Au sujet de ces surfaces de laboratoire, M. Ferretti explique que les surfaces libérées par la biologie à Uni-Bastions doivent être transformées pour accueillir la faculté des lettres. Le but étant de rénover et de mettre le bâtiment en conformité. Ainsi, l'entrée de la grande bibliothèque se fera au rez des Bastions. Par ailleurs, il note que les équipements techniques d'Uni-Bastions ne sont pas conformes aux normes actuelles. Outre le regroupement de la faculté des lettres sur ce site, les rocade permettront de regrouper les services de l'administration de l'Université à Dufour. 18 bibliothèques seront regroupées en trois endroits. Enfin, pour mettre ce bâtiment aux normes de sécurité, il faudra créer des circulations verticales dans les ailes.

Visite des lieux

A la suite de ces auditions et sur invitation de l'Université, la commission des travaux s'est rendue sur les différents lieux de l'Ecole de Chimie et Uni-Bastion afin de procéder à un constat. Elle n'a pu que prendre acte de l'état de délabrement de ces lieux et de l'impérieuse nécessité de rétablir ce patrimoine.

Discussion

Suite aux différentes informations reçues, les commissaires ont interrogé le département sur le report de crédit non dépensé en 2004 et si l'estimation

des coûts s'est faite à partir de devis ; des précisions sur les subventions de la Confédération, la politique de maintenance des bâtiments...

En réponse aux différentes questions le Département indique, s'agissant des reports de crédit, qu'il faudra soit économiser une somme correspondante au budget 2005, soit repousser une dépense équivalente en 2006, mais qu'il serait logique que la dépense soit effectuée entièrement en 2005. S'agissant des coûts, le département indique que la procédure d'appel d'offres vient de commencer pour préparer le devis général et que de ce fait, les prix annoncés sont indicatifs et généraux. Quant à la subvention de la Confédération, elle représente 30 % du montant subventionnable, cela peut atteindre 25 % du montant total, la Confédération pouvant ne pas considérer certains travaux.

Au sujet de la politique de maintenance, M. Moutinot tient à souligner que le délabrement ne date pas d'hier et que la politique de maintenance du DAEL est approuvée par le Grand Conseil sous réserve des coupes budgétaires. Un autre représentant du Département rappelle que ce bâtiment, après le départ de la Chimie dans les années 1970, a été menacé de démolition et lorsqu'il a été provisoirement réaffecté, il n'a pas été rénové. Ce cas est similaire à celui de l'ancienne école de médecine. Enfin, sur ce sujet le Département tient à rappeler que dans des bâtiments vétustes, l'autorisation n'est accordée que si les travaux de transformation les mettent en conformité du point de vue de l'énergie, de l'accès aux handicapés, du réseau électrique, etc., ce qui représente des coûts importants.

Au sujet de la vacance des locaux en attendant les travaux et pendant ceux-ci, les représentants de l'Université ajoutent que certains locaux libérés par la biologie végétale ont déjà été réalloués temporairement, et qu'évidemment il n'est pas possible d'utiliser les laboratoires. Par ailleurs, la planification des travaux ayant été prévue pour permettre leur utilisation, pour cette raison leur durée sera prolongée.

Concernant les préavis de la CMNS et du SCAN le Département indique que l'ensemble des travaux a été présenté au Service des monuments et sites, et qu'il a été élaboré en collaboration avec celui-ci, de même avec le SCAN pour le bilan énergétique. Ces démarches préliminaires servant à orienter le travail de l'architecte

Le groupe libéral, convaincu de l'utilité de la rénovation après la visite des lieux, et considérant qu'il ne sera pas possible de tout réaliser, demande au Département d'établir des priorités dans l'ensemble des projets envisagés. Il demande à ce que ce projet fasse partie des priorités.

En réponse à la demande du groupe libéral, le département tient à indiquer que les priorités sont fixées par le Conseil d'Etat et que tout projet se

trouve dans le plan de trésorerie signifie qu'il est prioritaire. Il rappelle que le budget des investissements a été ramené de 1 milliard à 300 millions de F, et que tous les projets présentés à la commission des travaux sont prioritaires pour le Conseil d'Etat.

Commentaire du rapporteur

A la vue de l'état des différents lieux visités, il est de notre devoir de nous demander comment une collectivité publique, qui a la charge de conserver son patrimoine, sa valeur patrimoniale, peut laisser se dégrader pareillement de tels bâtiments. L'autorité universitaire, qui est utilisatrice de ces locaux, aurait dû depuis longtemps sonner la sonnette d'alarme, en avertissant notamment les députés. Par ailleurs, de même que l'Etat, l'Université manque de manière criante de locaux, comment peut-on laisser des locaux inoccupés au centre-ville, simplement parce que les crédits manquent ! Alors que par ailleurs, puisque les prestations doivent être assurées, on oblige le Département à en louer ! Enfin, étant donné la vétusté des installations thermiques et des lieux, les bâtiments ne correspondent plus aux standards énergétiques et de ce fait ils sont surchauffés. Leur mise en conformité permettra de réaliser de substantielles économies. A la décharge de l'autorité universitaire, je dois ajouter que celle-ci nous a affirmé qu'elle ne s'est pas fait faute d'attirer l'attention du Département et du Parlement, à l'époque, sur les travaux nécessaires, chaque doyen l'a fait, la réponse était en général que les fonds nécessaires manquaient.

Mesdames et Messieurs les députés, il faut voter les crédits le plus rapidement possible, pour rendre ces locaux disponibles.

A la suite des différentes interventions, remarques et réponses à celles-ci et sans autres commentaires la présidente procède aux différents votes.

Vote

Vote d'entrée en matière

Soumis au vote l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (1 UDC, 1 AdG, 3 S, 1 R, 1 PDC, 2 L, 1 Ve)
--

2^e débat

Les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6 : sont adoptés sans oppositions.

3^e débat

Le vote d'ensemble est **accepté à l'unanimité**

(1 UDC, 1 AdG, 3 S, 1 R, 1 PDC, 2 L, 1 Ve)

Conclusion des travaux

Au bénéfice de ces explications, la commission des travaux, Mesdames et Messieurs les députés, vous demande de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes

Planification des charges financières (amortissement et intérêts) en fonction des décaissements prévus.

Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle.

Préavis technique de la direction générale des finances de l'Etat de Genève

Plan de situation.

Projet de loi (9409)

ouvrant un crédit d'étude de 602 000 F pour la restructuration des locaux des bâtiments universitaires d'Uni Bastions (aile Jura et aile centrale), des Philosophes et de Landolt

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

¹ Un crédit de 602 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'étude de la restructuration et de la rénovation des locaux des bâtiments universitaires d'Uni Bastions, des Philosophes et de Landolt.

² Il se décompose de la manière suivante:

Frais d'étude	559 480 F
TVA (7,6%)	42 520 F
Renchérissement	0 F
Total	602 000 F

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2004 sous la rubrique 35.00.00.508.48.

Art. 3 Financement et couverture des charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

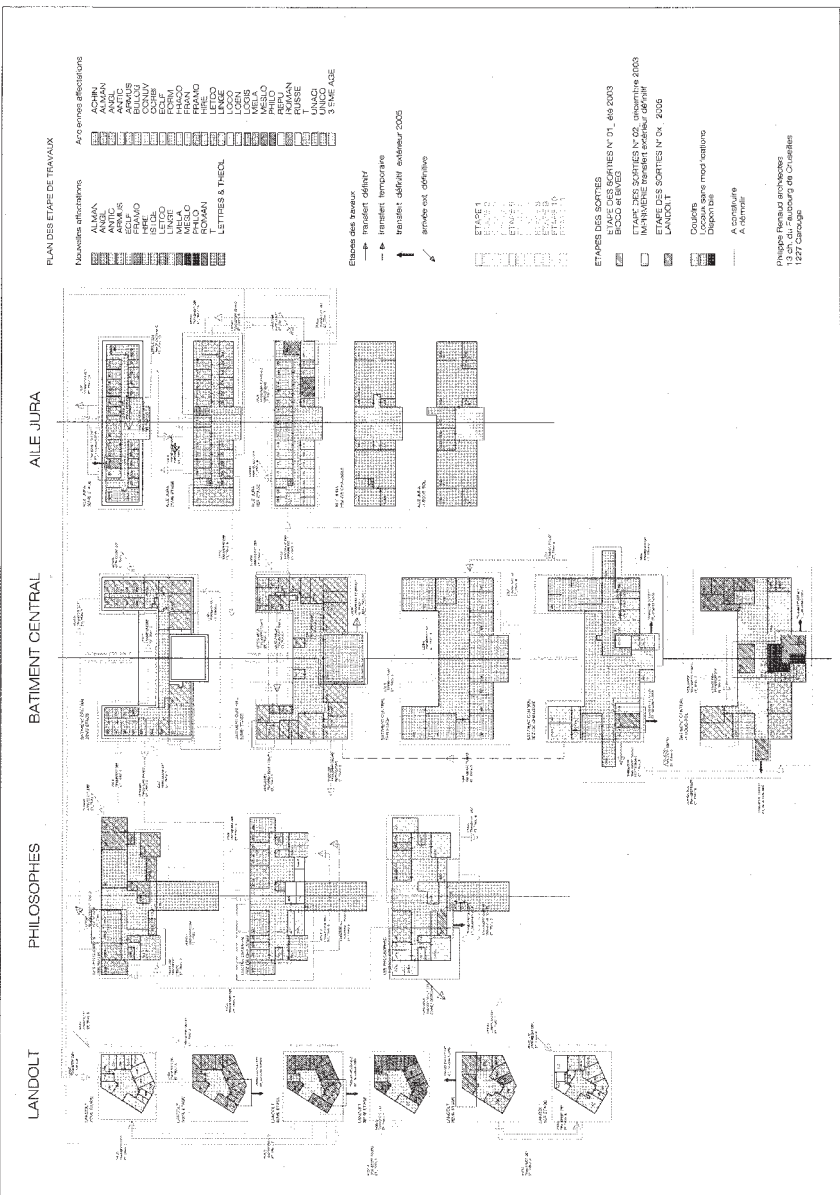
L'amortissement de l'investissement est calculé sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève du 7 octobre 1993.

Art. 6 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'Avis Officielle



PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIERES (AMORTISSEMENTS ET INTERETS) EN FONCTION DES DECAISEMENTS PREVUS

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 602 000 F pour la reconstruction des bâtiments universitaires d'Uni Bastions (aile Jura et aile centrale), des Philosophes et de Landolt

Projet présenté par le DAEL

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Investissement brut	102'000	500'000	0	0	0	0	0	602'000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	102'000	500'000	0	0	0	0	0	602'000
Bâtiments administratifs (compris études relatives) 50 ans	102'000	500'000	0	0	0	0	0	602'000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	charges financières récurrentes
TOTAL des charges financières	3'443	20'318	22'358	32'358	32'358	32'358	32'358	32'358
Intérêts	3'443	20'318	20'318	20'318	20'318	20'318	20'318	20'318
Amortissements	0	0	2'040	12'040	12'040	12'040	12'040	12'040

Signature du responsable financier :

Date :

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 602 000 F pour la restructuration des bâtiments universitaires d'Uni Bastions (aile Jura et aile centrale), des Philosophes et de Landolt

Projet présenté par le DAEL

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	3'443	20'318	22'358	32'358	32'358	32'358	32'358	32'358
Charges en personnel [30] <small>(augmentation des charges de personnel, formation, etc.)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule <small>(meubler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment <small>(fluides (eau, électricité, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32 + 33]	3'443	20'318	22'358	32'358	32'358	32'358	32'358	32'358
Intérêts (report tableau)	3'443	20'318	20'318	20'318	20'318	20'318	20'318	20'318
Amortissements (report tableau)	0	0	2'040	12'040	12'040	12'040	12'040	12'040
Autres charges	0	0	0	0	0	0	0	0
Perte comptable [330]	0	0	0	0	0	0	0	0
Provision [338] (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Octroi de subvention ou de prestations [36] <small>(subvention accordée à des tiers, prestation en nature)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] <small>(augmentation de revenus (impôts, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] <small>(revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges : revenus)	3'443	20'318	22'358	32'358	32'358	32'358	32'358	32'358
Remarques :								
Signature du responsable financier :								
Date :								



Département des finances
Administration des finances de l'Etat

République et
Canton de Genève



PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement
 investissement

bouclement
 autre

rubriques n° 35.00.00.508.48

1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 602 000 F pour la restructuration des locaux des bâtiments universitaires d'Uni Bastions (aile Jura et aile centrale), des Philosophes et de Landolt.

2. Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet

(en millions de francs)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.00	0.02	0.02	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.00	0.02	0.02	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement	0.00	0.02	0.02	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03

3. Financement

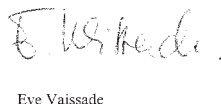
Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, devra être inscrit au budget d'investissement dès 2004. Il devra entrer dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2004, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.

4. Remarques

La tranche annuelle 2005 de 500 000 F indiquée dans les tableaux financiers devra être prévue au projet de budget 2005. Le plan de trésorerie des grands travaux 2005 devra correspondre aux données figurant dans les tableaux financiers.

Ce crédit d'étude concerne d'importantes transformations, restructurations et rénovations de bâtiments universitaires (situés principalement aux Bastions et Philosophes) qui doivent être entreprises suite à la libération de locaux consécutive elle-même à la construction et l'équipement de la 2^{ème} étape du bâtiment de Sciences III (loi 8132). L'exposé des motifs énonce un coût probable des travaux pour un montant de 22 933 036 F, non compris les honoraires, la TVA, les équipements mobiles, les divers et imprévus, le renchérissement et la participation au fonds cantonal d'art contemporain.


Marc Gioria


Eve Vaissade

Genève, le 16 septembre 2004

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 24 août 2004 et sur les tableaux financiers transmis le 14 septembre 2004. L'Administration des Finances de l'Etat n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 21 septembre 2004

Signature du responsable financier :